

EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Belleville. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



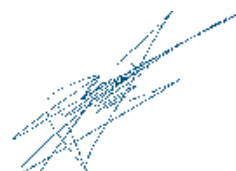
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Blayais. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



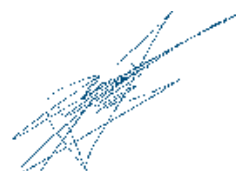
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Bugey. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



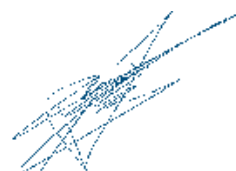
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Cattenom. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



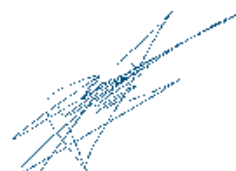
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Chinon. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



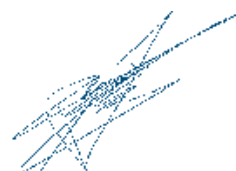
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Chooz. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



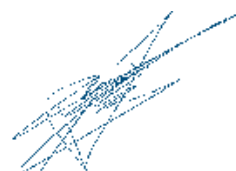
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Civaux. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



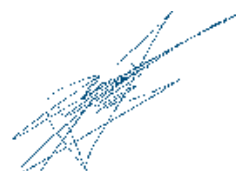
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Cruas. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



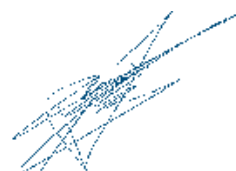
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Dampierre. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



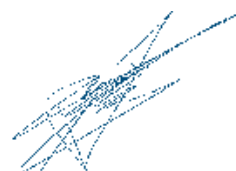
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Fessenheim. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



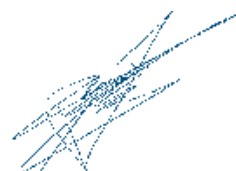
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Flamanville. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril / mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



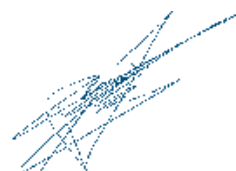
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Golfech. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



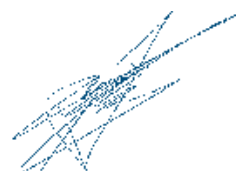
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Gravelines. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



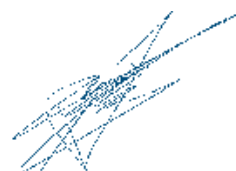
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Nogent. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



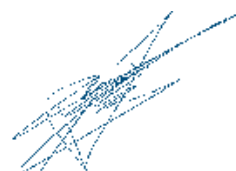
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Paluel. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



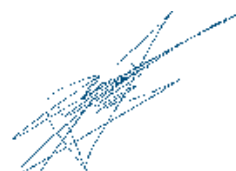
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Penly. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



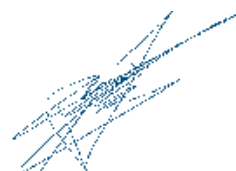
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Saint-Alban-du-Rhône. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril / mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



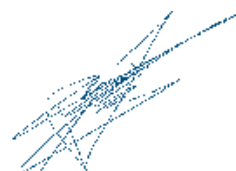
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019** : organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019** : envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019** : envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



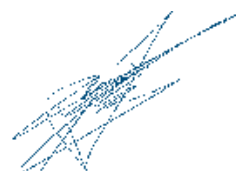
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins



EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes
concerné !**

Paris, le 20 juillet 2019

Objet : campagne d'information et de distribution d'iode 2019

Docteur,

Votre cabinet est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Tricastin. Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à la présence d'une installation industrielle. Auparavant déployé dans un rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires, ce plan a été étendu à 20 km sur décision du gouvernement. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. La distribution préventive se fera dans les pharmacies des zones concernées.

Cette distribution fait l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

Voici un rappel des grandes dates de cette campagne :

- **Avril/mai 2019 :** organisation par la préfecture d'une réunion d'information à l'intention des maires de la zone 10-20 km du PPI.
- **Juin 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier d'information annonçant l'extension du PPI de 10 à 20 km.
- **Septembre 2019 :** envoi aux riverains (particuliers et ERP) du courrier les invitant à retirer les comprimés d'iode en pharmacie.

.../...

.../...

En tant que médecin, vous pouvez contribuer à cette campagne en répondant aux questions de vos patients relatives au risque nucléaire, à l'intérêt de la prise d'iode stable, etc. Vous pouvez ainsi sensibiliser vos patients à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode en pharmacie.

Un kit de communication est à votre disposition sur la page www.distribution-iode.com/contenus-kit-medecins/. Il comprend une présentation de la campagne, des informations médicales sur l'iode, ainsi que des affiches et des dépliants pédagogiques.

Des exemplaires imprimés de ces supports sont disponibles auprès du service communication de la centrale EDF.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette campagne d'information, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques Witkowski

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Professeur Jérôme Salomon

Le directeur général de la santé



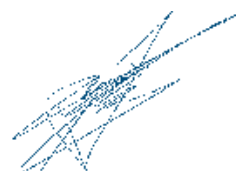
Bernard Doroszczuk

Le président de
l'Autorité de sûreté nucléaire



Étienne Dutheil

Le directeur de la division
production nucléaire EDF



Patrick Bouet

Le président du conseil national
de l'Ordre des médecins

